

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

DEAES - NIVEAU 3



VAE

Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

DURÉE

La formation se déroule sur **19 mois** et comporte :

- » 546 h de formation théorique + 21 h (AFGSU)
- » 840 h de formation pratique

PÉRIODE ET DATES

octobre n à avril n+2.

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site :

www.eseis-afri.fr/deaes

TAUX :

- **De réussite** : 100% en 2021
- **D'abandon** : 6% en 2021
- **De satisfaction** : 87% en 2021

Autres chiffres sur notre site :

www.eseis-afri.fr/deaes

LIEUX

ESEIS - Site de Schiltigheim

12 rue Jean Monnet
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 18 61 31
schiltigheim@eseis-afri.fr

ESEIS - Site Mulhouse

7 rue Daniel Schoen
68200 MULHOUSE
Tél. 03 67 76 69 50
mulhouse@eseis-afri.fr

Accessibles aux personnes en situation de handicap

LE MÉTIER

La formation au DEAES développe les compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement éducatif et social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité ce en permettant à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 18 ans l'année de l'entrée en formation. Il n'y a pas d'autres pré-requis demandés.

Inscriptions : sur notre site internet, onglet 'ADMISSION/ S'INSCRIRE',

- en téléchargeant le dossier d'inscription papier, ou
- en ligne via le portail de préinscription.

Critères d'admission : étude du dossier par une commission composée de formateurs et de représentants professionnels du secteur médico-social (dossier d'inscription complet avec la lettre de motivation et le curriculum Vitae détaillé et à jour).

Après étude du dossier, un courrier sera adressé aux candidats pour signifier l'évaluation du dossier et le cas échéant seront données les dates et heures des entretiens de sélection.

- **Candidats non admis de droit** : l'accès à la formation est conditionné par la réussite de l'Épreuve orale d'admission (30min) : entretien oral de 30 minutes, avec un jury composé d'un représentant du secteur professionnel et d'un formateur, à partir de la lettre de motivation renseignée par le candidat et jointe au préalable au dossier d'inscription (voir fiche récapitulative des conditions d'accès, sur notre site ou nous contacter). Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 peuvent être admis en formation.
- **Candidats admis de droit** : un entretien de positionnement sera proposé avant l'entrée en formation. Cet entretien de 30 minutes, avec le responsable de formation portera sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation de travail social. Sont concernés les :
 - » Titulaires d'un diplôme ou titre mentionné dans fiche récapitulative des conditions d'accès (sur notre site ou nous contacter).
 - » Lauréats de l'Institut de l'engagement.
 - » Candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
 - » Candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) ou domaine(s) de compétences du DEAES (nous contacter).

CONTENU

La formation est construite autour de cinq domaines de formation :

- **DF1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne - [112 h](#)

CODES

- CPF :
334276
- RNCP :
25467



COÛTS

Frais de sélection Oral : à venir
Autres Coûts : à venir

Financement de la formation,
par :

- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis
- » le Compte Personnel de Formation (CPF)
- » un financement personnel : nous consulter

CONTACTS

ESEIS - SITE DE SCHILTIGHEIM

Responsable :
Marie WIRIG-BOUDHIL
marie.wirig@eseis-afris.eu

Assistante Pédagogique :
Ingrid MALAISE
Tél. : 03 88 18 61 73
ingrid.malaise@eseis-afris.eu

ESEIS - SITE DE MULHOUSE

Responsable :
Denis FINCK
denis.finck@eseis-afris.eu

Assistante Pédagogique :
Nathalie KLEIN
Tél. : 03 67 76 69 51
nathalie.klein@eseis-afris.eu

CFA DE L'ESEIS

Tél. : 03 88 18 61 75
cfa@eseis-afris.eu

- DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité - 91 h
- DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne - 105 h
- DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention - 147 h
- DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne - 91 h

A cela s'ajoute 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) de niveaux 2.

Formation modulaire possible : suivre une ou plusieurs DF séparément - nous contacter.

Consulter le programme détaillé sur notre site : www.eseis-afris.eu/deaes

CERTIFICATION

Le DEAES est délivré lorsque le candidat a validé les cinq blocs de compétences du référentiel métier.

La certification du DEAES comprend six épreuves organisées en cours de formation par nos établissements de formation pour ce qui concerne les cinq blocs de compétences (BC) :

- BC1 : Epreuve écrite- étude de cas pratique + Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation.
- BC2 : Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne.
- BC 3 : Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage.
- BC 4 : Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne.
- BC 5 : Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation.

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément.

Informations détaillées sur notre site : www.eseis-afris.eu/deaes

ALLÈGEMENTS/DISPENSES

Informations détaillées dans l'Annexe V, page 46 de l'arrêté du 28/02/2022, disponible sur notre site : www.eseis-afris.eu/deaes

L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'ESEIS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA de l'ESEIS.